

A.B.L. METAL
S.A.S. au capital de 220.000 €
Siège social : 108 rue Ordener, 75018 PARIS
R.C.S. PARIS 500 597 372

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 28 février 2024

L'an deux mille Vingt quatre
Le vingt huit février
A 17 heures

L'associé unique de la société A.B.L. METAL, S.A.S. au capital de 220.000 € dont le siège est situé au 108 rue Ordener, 75018 PARIS, au siège social, lui même Président de la société, a convoqué l'assemblée générale annuelle pour statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023.

L'associé présent est :

- Monsieur Laurent SANZ propriétaire de l'intégralité des actions de la société.

Il prend les décisions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique après examen du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultats et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique constate l'existence d'un bénéfice distribuable sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 de 31.846€.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter cette somme de la manière suivante:

Origine : bénéfice de l'exercice	31.846€
Affectation : Dividende	31.846€

En outre, l'associé unique décide de prélever la somme de 8.154€ sur le compte report à nouveau, dont le solde est en conséquence porté à 200.154€.

Les sommes distribuées à titre de dividendes s'élèvent en conséquence à 40.000 €, (Case 2DC), soit moins de 10% des capitaux propres et quasi fonds propres.

Ces sommes font l'objet de l'emploi suivant:

- Paiement de 12.000 € au titre du Prélèvement Unique Forfaitaire dont 6.880€ au titre des prélèvements sociaux et 5.120 € au titre de l'IR soit un crédit d'impôt de 12.000 € au titre d'un prélèvement non libératoire (case 2CK);
- paiement net d'un dividende de 28.000 €.



QUATRIEME RESOLUTION

En outre, conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique reconnaît qu'a été versé au cours des trois derniers exercices :

	Abattement de 40 %	absence abattement	TOTAL
Du 1 ^{er} /01/2021 au 31/12/2021 : 9.000 €		NEANT	9.000 €
Du 1 ^{er} /01/2022 au 31/12/2022 : 40.000€		NEANT	40.000€
Du 1 ^{er} /01/2023 au 31/12/2023 :40.000 €		NEANT	40.000 €

Etant ici précisé que l'associé n'a pas opté pour une imposition au titre de l'IR en 2021, 2022,2023 mais au titre du prélèvement unique forfaitaire – donc sans prise en compte d'un abattement.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique prend acte de ce que, conformément aux articles 223 quater et 223 quinquès du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas au titre de charges imputés sur l'exercice des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

SIXIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, dit qu'il sera fait mention des conventions visées audit rapport sur le registre social.

SEPTIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, il est dressé Procès verbal à 17 H15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé unique et es qualité de Président.

**Monsieur SANZ, Président,
Associé unique**



A.B.L. METAL
S.A.S. au capital de 220.000 €
Siège social : 108 rue Ordener, 75018 PARIS
R.C.S. PARIS 500 597 372

Paris, le 20 février 2024

Rapport de gestion

Ceci constitue le rapport de gestion établi par le Président de la société, également seul associé, sur son activité, ses résultats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation le bilan, le compte de résultats et les annexes.

Tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été préparés. La société ne dispose pas d'un commissaire aux comptes.

A – PRESENTATION DES COMPTES

Le bilan, le compte de résultat et les états annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis selon les méthodes d'évaluation et de présentation du plan comptable général, et suivant la même méthodologie que l'exercice précédent. Aucune observation n'est formulée par l'expert comptable F&D FAVERIS.

L'exercice annuel a été de douze mois.

B – PRESENTATION DU BILAN

Il est donné lecture du bilan au 31 décembre 2023 dont le montant s'élève à: 543.174 €, soit une évolution de - 2,3%, dû essentiellement à des amortissements.

Les comptes de votre société se présentent pour l'essentiel comme suit:

- Chiffre d'affaires H.T. 394.985 €, ce qui avec des reprises de dépréciation, constate une augmentation des produits d'exploitation de 16,35%.
- Le montant total des charges s'est élevé à 359.324 €, soit une augmentation de 13,9% sur l'exercice.

et se décompose sur les postes essentiels suivants :

Charges externes en provenance de tiers	95.833 €
Impôts et taxes	2.843€
Charges de personnel (salaires et charges sociales)	257.997 €

Les augmentations sont dues aux charges de personnel et aux charges externes.

Le résultat d'exploitation dégagé est de 35.666 € soit une progression en ligne avec l'exercice précédent.

Le bénéfice avant impôt est de 37.466€ et le bénéfice net après impôt est de 31.846 €.

Les comptes sociaux ne comportent aucune charge dont la nature relèverait de l'article 223 quater du CGI, et non déductible du résultat fiscal.

C- MARCHE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE

Au 31 décembre 2023, la société comportait trois collaborateurs outre le Président.



Sur l'exercice 2023 les conditions de marché sont demeurées impactées par la guerre en Ukraine et l'évolution des secteurs tels l'automobile et l'énergie.

La société n'a pas d'activité de recherche et développement.

D – RESULTAT ET PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS.

Le bénéfice distribuable est de 31.846€. La réserve légale est pourvue et la société dispose de capitaux propres suffisants.

Le Président propose à l'assemblée générale de décider à titre de distribution de dividende la somme de 31.846 €. Il est proposé également de prélever sur le solde du compte report à nouveau la somme de 8.154 €.

E – FILIALES ET PARTICIPATION

La société n'a pas de participation ou de filiales.

Est également annexé au présent rapport un tableau synthétique et récapitulatif des résultats de la société aux cours des 5 derniers exercices.

En conséquence, il est demandé à l'associé unique d'approuver le présent rapport, ses annexes, le bilan, les comptes de l'exercice et les différentes résolutions d'affectation des résultats et des reports à nouveau, ainsi que de donner quitus au Président pour sa gestion.

F- FAITS SIGNIFICATIFS DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE

Pas de faits significatifs nouveaux ne sont à noter depuis le début de l'exercice.

Fait à Paris le 26 février 2024,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal line and a long, sweeping flourish.

RAPPORT SPECIAL PRESIDENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions légales, l'associé unique constate que les conventions qui entrent dans le champ d'application de l'article 227-10 du code de commerce sont les suivantes :

1- Conventions continuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023:

Monsieur Laurent SANZ, associé unique, n'a de contrat de travail avec la société.

2- Conventions intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023:

Un acte de renouvellement du bail commercial avec une SCI L.S.C.S., dont le Président est associé et gérant, a été conclu avec effet au 1^{er} décembre 2021 jusqu'au 30 novembre 2030.

Le loyer mensuel a été porté à compter du 1^{er} janvier 2023 à 2.500 € HT, et une provision sur charge de 100 €.

C'est un bail commercial 3-6-9, aux conditions habituelles du marché locatif. Ces dispositions n'ont pas été modifiées sauf indexation du loyer annuel selon l'indice ILC.

**Fait à Paris
Le 26 février 2024
Le Président,**



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	723. 00	723. 00				
	Fonds commercial (1)	214 868. 00		214 868. 00	214 868. 00		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	48 072. 90	39 734. 71	8 338. 19	6 546. 28	1 791. 91	27. 37
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	6 900. 00		6 900. 00	6 900. 00		
	Total II	270 563. 90	40 457. 71	230 106. 19	228 314. 28	1 791. 91	0. 78
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	3 466. 66		3 466. 66	3 816. 66	- 350. 00	- 9. 17
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	44 024. 33		44 024. 33	71 305. 32	- 27 280. 99	- 38. 26
	Autres créances	2 493. 84		2 493. 84	1 279. 94	1 213. 90	94. 84
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	261 010. 45		261 010. 45	249 451. 67	11 558. 78	4. 63
	Charges constatées d'avance (3)	2 073. 34		2 073. 34	1 711. 77	361. 57	21. 12
	Total III	313 068. 62		313 068. 62	327 565. 36	- 14 496. 74	- 4. 43
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	583 632. 52	40 457. 71	543 174. 81	555 879. 64	- 12 704. 83	- 2. 29

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 220 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	220 000.00		220 000.00			
	Réserves						
	Réserve légale	22 000.00		22 000.00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	208 308.35		228 521.94		- 20 213.59	- 8.85
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	31 846.47		19 786.41		12 060.06	60.95
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	482 154.82		490 308.35		- 8 153.53	- 1.66
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	22 637.77		37 637.59		- 14 999.82	- 39.85
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 769.29		2 745.78		4 023.51	146.53
	Dettes fiscales et sociales	31 612.93		25 187.92		6 425.01	25.51
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes						
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	61 019.99		65 571.29		- 4 551.30	- 6.94
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	543 174.81		555 879.64		- 12 704.83	- 2.29

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

53 456.00

42 933.00

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services		394 985. 96	394 985. 96	336 607. 54	58 378. 42	17. 34
Chiffre d'affaires NET		394 985. 96	394 985. 96	336 607. 54	58 378. 42	17. 34
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				2 747. 82	- 2 747. 82	- 100. 00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4. 97	122. 21	- 117. 24	- 95. 93
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			394 990. 93	339 477. 57	55 513. 36	16. 35
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			95 833. 27	76 470. 11	19 363. 16	25. 32
Impôts, taxes et versements assimilés			2 843. 67	2 654. 68	188. 99	7. 12
Salaires et traitements			195 006. 33	176 471. 32	18 535. 01	10. 50
Charges sociales			62 991. 36	56 973. 99	6 017. 37	10. 56
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 558. 00	2 970. 00	- 412. 00	- 13. 87
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			92. 26	50. 41	41. 85	83. 02
Total des Charges d'exploitation (II)			359 324. 89	315 590. 51	43 734. 38	13. 86
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			35 666. 04	23 887. 06	11 778. 98	49. 31
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 288.39		4.30		2 284.09	N5
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	2 288.39		4.30		2 284.09	N5
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	487.96		612.95		- 124.99	- 20.39
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	487.96		612.95		- 124.99	- 20.39
2. Résultat financier (V-VI)	1 800.43		- 608.65		2 409.08	395.81
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	37 466.47		23 278.41		14 188.06	60.95
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	5 620.00		3 492.00		2 128.00	60.94
Total des produits (I+III+V+VII)	397 279.32		339 481.87		57 797.45	17.03
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	365 432.85		319 695.46		45 737.39	14.31
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	31 846.47		19 786.41		12 060.06	60.95

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

; Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

N° 2065 bis

2024

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	40 000	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e		
						f		
						g		
						h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	40 000	
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)		40 000

J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
---	--

[illegible]

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS
---	--

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	